

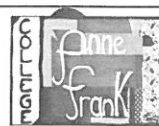
Conseil d'administration

Lundi 1er Février 2016

Le quorum étant atteint , M. Perrin ouvre le conseil d'administration à 18h13

Signature du secrétaire de séance : Antonella SIMON

Signature de M. Le Principal : Jany PERRIN

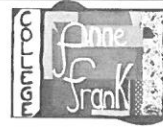


Désignation du secrétaire de séance

Rappel :

- C.A. du 03/11 → Parents
- C.A. du 24/11 → Administration (à la place des enseignants)
- C.A. du 30/03 → Enseignants
- C.A. du 2 juillet → Administration
- C.A. du 02 novembre → Parents
- C.A. du 23 novembre → Enseignants
- **C.A. du 1 février → Enseignants (à la place de l'Administration)**

Mme SIMON est désignée secrétaire de séance



Ordre du jour

I. Approbation du P.V. du C.A. du 23 novembre 2015

II. Affaires financières

Décisions budgétaires modificatives 3 et 4 exercice 2015

Prélèvement sur fond de réserve

III. Sécurité

Présentation du plan particulier de mise en sûreté (PPMS)

IV. Affaires pédagogiques

Dotation Horaire Globale 2016-2017

La charte « vivre ensemble »

V. Questions diverses

Création d'une instance intermédiaire d'adultes

Soutien aux élèves désirant travailler davantage



Un moment de convivialité est prévu à la fin du conseil d'administration.

L'ordre du jour est adopté

Nombre de votants : 16

Pour : 16

Contre : 0

Abstention : 0

Commentaire :

Ajout de 2 questions diverses des parents

Approbation du PV du CA du 23/11/2015

Finances
Sécurité
Affaires Pédagogiques

Marie Frank

1 . Approbation du PV du CA du 23/11/2015

L'ordre du jour était le suivant :

I. Approbation du P.V. du C.A. du 2 novembre 2015


II. Questions financières
Autorisation pour le Chef d'établissement de signer les marchés à incidence financière annuelle

Autorisation pour le Chef d'établissement de signer la convention de groupement comptable

Budget 2016

4

Conseil d'administration
Lundi 23 novembre 2015



Approbation du PV du CA du 23/11/2015

Nombre de votants : 16

Pour : 16 Contre : 0

Abstention : 0



Décision Budgétaire Modificative N° 3-2015

Etablissement : 0721607F
CLG A. FRANK
10 allée du Val d'Ilushe

Développement des décisions budgétaires modificatives par opérations
présentées pour information au conseil d'administration

72100 LE MANS

EXERCICE 2015 - Edition du 08/12/2015

Pièce B10
DBM INFO
Page n° 1

N° Ligne	Service	Domaine	Activité	Compte	Libellé	Opération n°16			Type opération : 21 - Ressources spécifiques			
						Rappels	Modifications	Totaux	Rappels	Modifications	Totaux	
1	SDN		OSN	7411	Bourses nationales Bourses nationales Subventions minis éducat.							
2	SDN		DRP	7411	Bourses nationales Remises de principe Subventions minis éducat.				5 000 00	726 56	5 726 56	
3	SDN	BOURSE	SDN		Bourses nationales Bourses nationales				450 00	-144 20	305 80	
4	SDN	BOURSE	DRP		Bourses nationales Bourses nationales Remises de principe	5 000 00	726 56	5 726 56				
						450 00	-144 20	305 80				



Décision Budgétaire Modificative N° 4-2015

Etablissement : 0721607F
CLG A.FRANK
10 allée du Val d'Huone

Développement des décisions budgétaires modificatives par opérations
présentées pour information au conseil d'Administration

72100 LE MANS

EXERCICE 2015 - Eikon du 23/11/2015

Page: 010
DBM INFO
Page n° 1

D.B.M. n°4				Exercice au 31/12/2015		Rég: Régularisations budgétaires		Opération n°17		Type opération : 22 - Constatations de produits scolaires			
N° Ligne	Service	Domaine	Activité	Compte	Libellé	Ouvertures de crédits		Prévisions de recettes					
						Rappels	Modifications	Totaux	Rappels	Modifications	Totaux		
1	SRH	00MPG0V		7443	Restauration et hébergement: Compensation CG convention Ville Subventions Département				8 233,56	-1 045,97	7 237,61		
2	SRH	00PCQUM		7062	Restauration et hébergement Repas commensaux Prod Restaur.Scol et Héberg:				547,20	571,81	1 119,01		
3	SRH	00FFORF		7062	Restauration et hébergement DP local Prod Restaur.Scol et Héberg:				20 713,54	-3 874,61	16 838,93		
4	SRH			7583	Restauration et hébergement Prod gest.cour ann.mai et juil				0,00	55,50	55,50		
5	SRH	RESTAU		09E.VHEBER	Restauration et hébergement Restauration scolaires Repas Ville	29 543,32	-4 292,97	25 250,35					

Les DBM pour information n° 3 et 4 de l'exercice 2015 sont des écritures de régularisations par rapport aux prévisions budgétaires.

Approbation de
PV du CA du
23/11/2015


Affaires
Financières

Sécurité

Affaires
Pédagogiques

COLLEGE
Anne
Frank

Prélèvement sur fonds de réserve



MARTY SPORTS
2001 & Co. SARL

DEVIS
N° D9190266 21/01/16

Client: COLLEGE ANNE FRANK
17 Rue de la République
67000 STRASBOURG

Objet: BUT BASKET EXTERIEUR EXTENSIF A PLATINE

Description	Quantité	Unité	Prix HT	Prix TTC	Remarque
BUT BASKET EXTERIEUR EXTENSIF A PLATINE Coffret de 1000000 de garantie Coffret de 1000000 de garantie Coffret de 1000000 de garantie Coffret de 1000000 de garantie Coffret de 1000000 de garantie Coffret de 1000000 de garantie Coffret de 1000000 de garantie Coffret de 1000000 de garantie Coffret de 1000000 de garantie Coffret de 1000000 de garantie	1	UNITÉ	1600,00	1920,00	
TOTAL			1600,00	1920,00	

Montant à payer: 1920,00 €

Montant de la réserve: 11469,51 €

DBM n° 1 exercice 2016. Prélèvement de 1600,00 € pour l'achat d'un but de basket extérieur à platine.

Nombre de votants : 16

Pour : 16

Abstention : 0

Contre : 0

Commentaire :

L'installation est prise en charge par le Conseil Départemental.

Le fonds disponible avant le prélèvement s'élève à 11 469,51 €.

SECURITE : PPMS

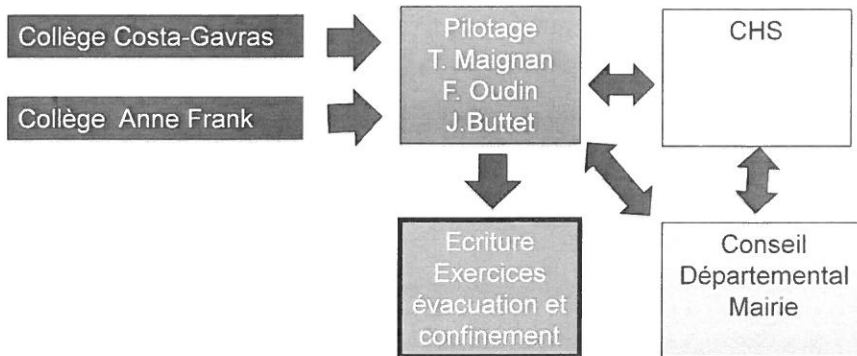
FACE AUX RISQUES MAJEURS
L'ÉCOLE SE PROTÈGE






SECURITE : PPMS

La méthode



Approbation du PV du CA de 23/11/2015	Affaires Financières	Sécurité	Affaires Pédagogiques
---	-------------------------	----------	--------------------------



SECURITE : PPMS

Ce qui a été fait depuis la rentrée

- 2 exercices d'évacuation
- 1 exercice de confinement
- Achat d'une malle de confinement
- 2 réunions de la CHS

Ce qui est en cours

- Ecriture du PPMS
- Edition et diffusion des documents d'information
- Achats de talkie walkie et de malles de confinement
- Le protocole risque attentat (préfecture, C.D., Mairie, CHS)

Ce qui reste à faire

- Un exercice de confinement avant la fin de l'année scolaire
- La présentation du PPMS au C.A.
- L'envoi du PPMS aux autorités

Commentaire :

Un professeur s'interroge sur l'effet psychologique engendré par l'exercice de mise en sûreté pour intrusion malveillante.

Problème de l'alerte sonore en cas d'intrusion (aucune solution à l'heure actuelle).


Le collège Anne Frank n'est pas relié au micro de l'accueil des collèges Costa-Gavras et Anne Frank.

Approbation du
PV du CA du
23/11/2015

Affaires
Financières

Sécurité


Affaires
Pédagogiques



DOTATION HORAIRE GLOBALE

2014-2015	2015-2016
186 heures	186 heures

Sur la proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration décide qu'il y a création de deux postes spécifiques en remplacement de deux BMP : Mathématiques et lettres modernes.



Sur la proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration approuve la création de 2 postes spécifiques académiques en remplacement de 2 BMP

Nombre de votants : 16

Pour : 15

Abstention : 1

Contre : 0

DÉPARTEMENT DE
 P. de l'É. du
 33412813


Affaires
 Financières

Sécurité

Affaires
 Pédagogiques

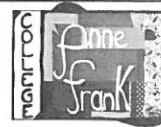
MAGILLO
 Anne
 Frank

DOTATION HORAIRE GLOBALE

 Pour comprendre ...

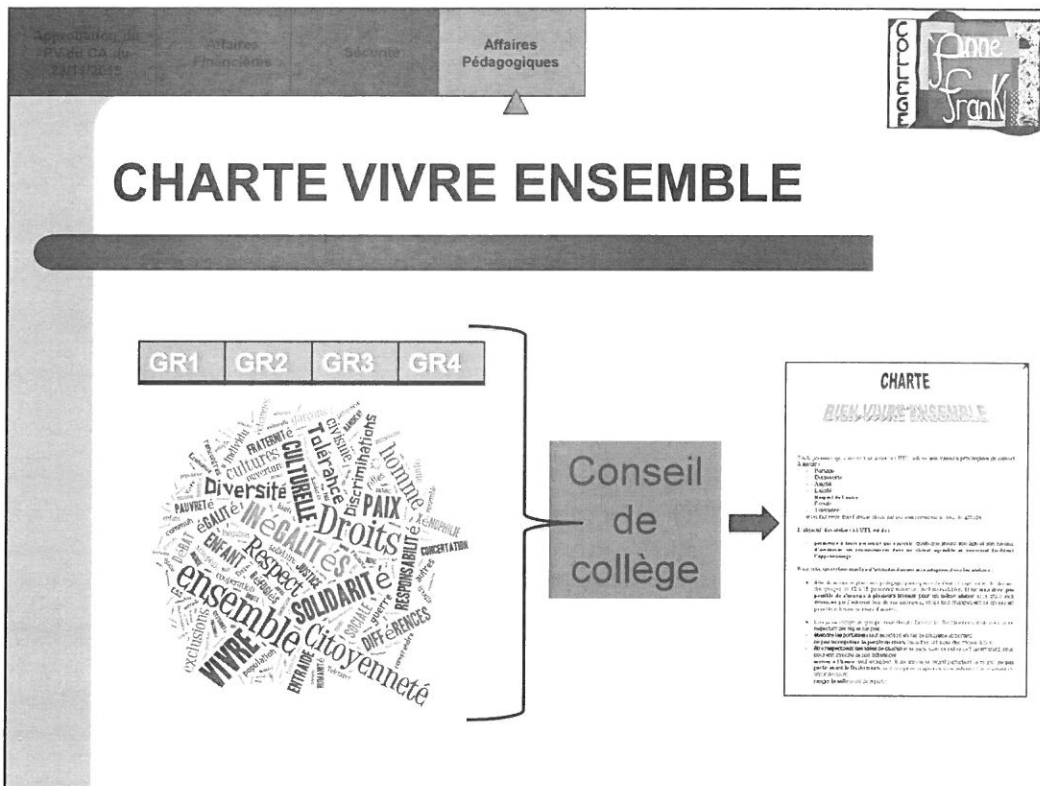
Professeurs titulaires	Professeurs contractuels
Titulaire d'un CAPES ou d'un CAPET (certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement du second degré)	Non titulaire d'un CAPES ou d'un CAPET
Titulaire du poste : Nommé sur un poste dans un établissement. Il peut rester tant que le poste existe.	Ne peut être titulaire d'un poste. Il doit faire des vœux de poste chaque année.
Délégation rectorale : conserve son poste mais est autorisé à pouvoir enseigner dans un autre établissement (durée limitée)	Ne peut être en délégation rectorale
Désignation : Conserve son académie d'origine, mais perd son poste. Il peut rester sur un poste dans une autre académie tant que le poste existe.	Ne peut être désigné
Poste spécifique académique : les spécificités du poste sont définies par l'établissement . Les candidatures sont expertisées par les corps d'inspection et les chefs d'établissement.	

M. Perrin explique à l'aide de ce tableau quelles sont les différentes positions administratives des enseignants du collège.



DOTATION HORAIRE GLOBALE

Discipline	2015-2016	Apport	POSTES	ÉTAT	2016-2017
Lettres modernes	Morgane LEFORT	18h00	Poste spécifique académique (SPEA)	Pourvu	Morgane
Anglais	Jessica CARPIO	18h00	Poste spécifique académique (SPEA)	Non pourvu	
Espagnol	Antonella SIMON	18h00	Poste spécifique académique (SPEA)	Non pourvu	Antonella
Histoire géographie	Hansi BRÉMOND	18h00	Poste spécifique académique (SPEA)	Non pourvu	
BMP Math.Sciences	Abdellah MOUDA	18h00	Création (SPEA) Mathématiques	Non pourvu	
Technologie	David FAUVEL	18h00	Poste ZENS	Pourvu → Loïc Jouvain	David
Physique chimie	Amin LAKHAL	18h00	Poste spécifique académique (SPEA)	Non pourvu	
Sciences et vie de la Terre	Aude WARDAVOIR	18h00	Poste spécifique académique (SPEA)	Non pourvu	
BMP Arts plastiques	Denis MARMIER	18h00	Création (SPEA) Lettres modernes	Non pourvu	
EPS	Benjamin STEPHAN	20h00	Poste spécifique académique (SPEA)	Non pourvu	
CDI	Sophie RICHARD	30h00	Poste spécifique académique (SPEA)	Pourvu	Sophie
Professeur des écoles	Gwenaëlle TRIBEHOU- KERSEBET	24h00	Moyen 1 ^{er} degré	Pourvu	Gwenaëlle



Commentaires :

Le professeur qui mène le travail avec les élèves présente l'avancée et sollicite les parents sur le temps du conseil de collège (jeudi 12h00-12h45)

Préparation du
 PV du CA du
 23/11/2019

Affaires
 Financières

Sécurité

Affaires
 Pédagogiques

MANTON
 Anne
 Frank

Questions diverses

1. Création d'une instance d'adultes
 Problématique :
 La forme du conseil de discipline peut elle permettre une réponse éducative ?

Quoi ?
 Rechercher des solutions collectivement
 Prévention dans le cadre du CESC ?
 En complément des instances existantes : parlons en et atelier de réparation

Champ d'action ?
Accepté par l'élève et sa famille
 Doit être conforme avec la loi
 Principe de confidentialité
 Echange et aide à la parentalité

Qui ?
 Intervenants
 Légitimité
 En complémentarité avec l'existant : COP, AS, Infirmière, équipe éducative

Commentaires :

Les parents élus souhaitent en partenariat avec l'équipe réfléchir à la création d'une instance de médiation intermédiaire. Cette réflexion nait du constat que le conseil de discipline apporte rarement une réponse aux problèmes, même s'il peut permettre une prise de conscience.

Les parents voient dans cette instance la possibilité d'agir en amont avec l'élève et sa famille dès qu'un « signal d'alarme » est émis.

Un groupe de travail va réfléchir à cette proposition.

Approbation du PV du CA du 23/11/2015

Affaires Financières

Séances

Affaires Pédagogiques

MAGNETO

Anne Frank

Questions diverses

2. Soutien aux élèves désirant travailler davantage

Réflexion : Déséquilibre entre les 3 ensembles d'élèves : volontaires – en difficulté – dernière chance

Problématique :

- Le collège Anne Frank pour quels élèves ?
- Des élèves sont en difficulté d'apprentissage face au comportement de camarades perturbateurs.
- Des élèves n'ont pas envie de progresser.
- Les élèves moteurs n'ont pas le poids nécessaire pour faire évoluer les choses.

Quoi ? Viser ...

La cohésion de groupe

Donner l'envie

- Mettre en place des projets forts qui donnent du sens
- Les valeurs du vivre ensemble : respect – écoute - ...
- Travail sur l'estime de soi

Champ d'action ?

- Différentiation – individualisation : parents – élèves
- Faire vivre la médiation**
- Créer un cadre commun accepté de tous

Commentaires :

Certains élèves se plaignent du manque de soutien de la part des enseignants pour parvenir à une ambiance de travail sereine. La question est : que fait-on pour les élèves scolaires?

Piste : rééquilibrage au niveau du public accueilli – créer le besoin d'être ensemble pour fédérer le groupe.

Les parents tiennent à souligner qu'ils sont satisfaits du travail de l'équipe.

Convivialité



La séance est levée à 20h40
Prochain C.A le 7 mars 2016.

0721607F
ACADEMIE DE NANTES
COLLEGE ANNE FRANK
10 ALLÉE DU VAL D'HUISNE
72100 LE MANS
Tel : 0243840530

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Ordre du jour

Numéro de séance : 3
Numéro d'enregistrement : 13
Année scolaire : 2015-2016
Nombre de membres du CA : 21
Quorum : 11
Nombre de présents : 16

Le conseil d'administration
Convoqué le : 11/01/2016
Réuni le : 01/02/2016
Sous la présidence de : Jany Perrin
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20
-

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration adopte l'ordre du jour

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 0

Libellé de la délibération :

L'ordre du jour est adopté

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	16
Pour :	16
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

Dém'Act
Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Perrin
Prénom : Jany
Signé le: 05/02/2016 10:26:19

0721607F
ACADEMIE DE NANTES
COLLEGE ANNE FRANK
10 ALLÉE DU VAL D'HUISNE
72100 LE MANS
Tel : 0243840530

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : PV du CA du 23/11/2015

Numéro de séance : 3
Numéro d'enregistrement : 14
Année scolaire : 2015-2016
Nombre de membres du CA : 21
Quorum : 11
Nombre de présents : 16

Le conseil d'administration
Convoqué le : 11/01/2016
Réuni le : 01/02/2016
Sous la présidence de : Jany Perrin
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20
-

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration adopte le PV du CA du 23/11/2015

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 0

Libellé de la délibération :

Les membres du CA adoptent le PV de la séance du 23/11/2015

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	16
Pour :	16
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

Dém'Act

Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Perrin

Prénom : Jany

Signé le: 05/02/2016 10:26:22

0721607F
ACADEMIE DE NANTES
COLLEGE ANNE FRANK
10 ALLÉE DU VAL D'HUISNE
72100 LE MANS
Tel : 0243840530

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Décision budgétaire modificative soumise au vote

Numéro de séance : 3
Numéro d'enregistrement : 15
Année scolaire : 2015-2016
Nombre de membres du CA : 21
Quorum : 11
Nombre de présents : 16

Le conseil d'administration

Convoqué le : 11/01/2016

Réuni le : 01/02/2016

Sous la présidence de : Jany Perrin

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-12, R.421-20, R.421-60
- le code des juridictions financières, notamment les articles L.232-4, R.232-3
- le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique

Exercice : 2016

Numéro de la DBM : 1

Budget d'origine :

Budget primitif :

Budget annexe :

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération : Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration

adopte la DBM n°1 de l'exercice 2016

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	16
Pour :	16
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

Dém'Act

Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Perrin

Prénom : Jany

Signé le: 05/02/2016 10:26:25

0721607F
ACADEMIE DE NANTES
COLLEGE ANNE FRANK
10 ALLÉE DU VAL D'HUISNE
72100 LE MANS
Tel : 0243840530

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Emploi de la dotation horaire globalisée

Numéro de séance : 3
Numéro d'enregistrement : 16
Année scolaire : 2015-2016
Nombre de membres du CA : 21
Quorum : 11
Nombre de présents : 16

Le conseil d'administration
Convoqué le : 11/01/2016
Réuni le : 01/02/2016
Sous la présidence de : Jany Perrin
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R421-2, R.421-9, R421-20, R.421-41, R.421-55
- l'avis de la commission permanente du 25/01/2016

Sur la :

1e proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration décide (voir le libellé de la délibération) ;
 2e proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration décide, suite au refus de la première proposition du chef d'établissement présentée lors du conseil d'administration précédent (voir le libellé de la délibération) ;

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

création de 2 postes spécifiques académiques Lettres Modernes et Mathématiques à la place de 2 BMP

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	16
Pour :	15
Contre :	0
Abstentions :	1
Blancs :	0
Nuls :	0

Dém'Act

Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Perrin

Prénom : Jany

Signé le: 05/02/2016 10:26:27